

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

***une demande de crédit d'investissement de fr. 5'100'000.- pour les travaux de reconstruction du passage supérieur de Pomy (PS), dit pont des Condémines***

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

Le passage supérieur (PS) de Pomy, connu sous l'appellation « pont des Condémines », dont la ville est propriétaire, est situé à la sortie SUD-EST de la ville d'Yverdon-les-Bains et franchit la double voie CFF Lausanne-Yverdon. A la sortie du pont, l'avenue des Bains (RC en traversée) se sépare pour aller en direction de Lausanne (RC 401a) ou de Pomy (RC 422b) (annexe 1).

Le 24 mars 2003, « CFF infrastructures » avisait la Commune d'Yverdon-les-Bains que le passage supérieur de Pomy n'était plus conforme à la nouvelle législation sur le trafic routier. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001 la Confédération a décidé d'autoriser l'accès du réseau suisse aux véhicules de 32 tonnes (34 avec remorque) et dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005 aux véhicules de 40 tonnes.

Le 16 avril 2003, le Service des Routes demandait à la Commune de prévoir la reconstruction du passage supérieur. Cet ouvrage se trouve sur un axe principal de transports exceptionnels de type III (90 tonnes, 4 essieux selon norme SIA 160). Il est donc important d'assurer le trafic selon les engagements pris par la Confédération dans le cadre des accords bilatéraux.

Du côté des CFF, une étude faite avant l'exposition nationale Expo 02, a démontré que le passage supérieur de Pomy était un obstacle à la libre circulation des trains à deux étages. L'ouvrage nécessite donc d'être surélevé afin de l'adapter au nouveau profil d'espace libre ferroviaire (PEL).

En 2008, la Commune a entrepris des travaux de renforcement de l'ouvrage, afin de maintenir son franchissement aux transports exceptionnels de type III. En revanche, les dispositifs de retenue pour les véhicules routiers ne seront renforcés que plus tard. De même, les piles de l'ouvrage ne sont pas conformes aux prescriptions de sécurité relatives aux chocs de véhicules ferroviaires. Les conditions, mentionnées ci-dessus, engendrent la nécessité de modifier l'ouvrage situé au km 37.178 de la ligne CFF Lausanne-Biel/Bienne. La Commune et les CFF étant intéressés à modifier l'ouvrage existant, il s'avère qu'une nouvelle construction est la solution optimale.

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains, représentée par le Service des Travaux et de l'Environnement (STE), avait mandaté en 2003 le bureau Perret-Gentil + Rey et Associés SA, afin d'établir un avant-projet de la reconstruction du pont y compris les aménagements routiers de raccordement à l'état existant. Cette étude nous a donc servi de base pour la conception du projet qui vous est soumis ainsi que pour l'établissement de conventions entre la Ville d'Yverdon-les-Bains et les CFF qui permettent de régler l'organisation des futurs travaux et la répartition des coûts.

## Présentation générale du projet

Le projet est particulièrement complexe dans la mesure où les études menées conjointement avec les CFF devaient intégrer quatre paramètres :

- ⇒ la nécessité d'adapter le profil d'espace libre selon les contraintes posées par les CFF ;
- ⇒ la mise en conformité de l'ouvrage pour le trafic des 40 tonnes ;
- ⇒ l'impact du chantier sur les voies CFF et sur le trafic routier, les piétons et les cyclistes ;
- ⇒ l'intégration des études menées dans le cadre du projet d'agglomération.

La configuration du projet soumis à l'enquête publique en 2010 répond donc à ces impératifs, ainsi qu'au choix d'un concept de mobilité douce, élaboré dans le cadre du module agglomération-Yverdon-SUD, prévoyant la circulation des piétons et des cyclistes en site propre, formule qui permet d'assurer une meilleure sécurité de ces derniers.

Outre ces exigences générales, d'autres spécifications techniques posées par la ville, via son service travaux et environnement, par les CFF et le service cantonal des routes ont conditionné le projet final.

### 1) Exigences posées par la ville :

- ◆ Profil en travers de la chaussée du pont :
  - 2 voies de circulation routière : 2 x 3.25m
  - 2 pistes cyclables sur trottoir : 2 x 1.20m
  - 2 trottoirs pour piétons : 2 x 1.80m
  - profil de chaussée en toit avec dévers à 2.5 %
  - trottoirs en dévers unique à 2 % en direction de la chaussée
- ◆ Pente longitudinale à 6 % maximum.
- ◆ Vitesse de projet : 50 km/h.
- ◆ Maintenir si possible les aménagements routiers dans la zone située entre l'arrivée de la rue de Montchoisi sur l'avenue des Bains et le carrefour RC 401a - RC 422b équipé de feux ;
- ◆ Réduire au strict minimum la durée de fermeture du pont au trafic routier ;
- ◆ Maintenir en permanence le trafic piétonnier sur le trottoir Nord (ou exceptionnellement ailleurs durant une courte période de travaux) ;
- ◆ Prévoir à l'entrée du pont, côté ouest, un escalier (largeur 1.50m) de liaison avec le chemin des Roses.

### 2) CFF

- ◆ Le plan de roulement (PDR) de référence est le niveau théorique des voies ;
- ◆ Gabarit d'espace libre à l'axe des voies: 6.42m de hauteur sur PDR ;
- ◆ Le projet doit permettre de supprimer les piles existantes ;
- ◆ Vide entre les murs frontaux des nouvelles culées : 20.00m mesurés perpendiculairement à l'axe médian des deux voies existantes et disposés de façon symétrique par rapport à cet axe.

### 3) Service des routes (SR-IR)

- ◆ Corriger le profil en long en respectant une distance de visibilité au moins égale à la distance de freinage avec une vitesse de projet de 50 km/h ;
- ◆ Prévoir des bordures à face verticale et sans chanfrein du côté chaussée ;
- ◆ Si la section transversale est en auge, prévoir un marchepied de 50cm de largeur pour le passage du service d'entretien. Cette disposition éloigne également les véhicules de la poutre maîtresse ;
- ◆ Le pont est franchi par une route d'approvisionnement type III.

### Description de l'ouvrage

Afin de réduire au mieux la surélévation du profil en long de chaussée, la section transversale du tablier est en auge.

Les deux poutres maîtresses sont en charpente métallique (composé soudé à âme pleine avec raidisseurs verticaux espacés de 2.00m). Ces poutres sont de hauteur constante, soit 1.55m et distantes de 7.95m entre axes.

Elles assurent aussi la fonction de garde-corps de séparation entre la chaussée et les trottoirs placés à l'extérieur des poutres.

La dalle de chaussée est en béton armé de 23.5 à 32cm d'épaisseur. Elle est traversée par des profilés métalliques qui assurent la liaison avec les poutres maîtresses. Cette liaison boulonnée est bétonnée dans les marchepieds.

Les trottoirs sont constitués de consoles métalliques supportant des dalles en béton armé préfabriqué. La chaussée et les trottoirs sont étanchés par des lés de bitume polymère protégés par un asphalte coulé.

Un caniveau inox longe les poutres maîtresses et récupère les eaux de surface des trottoirs.

Le tablier est d'une seule portée de 22.30m de longueur.

Les nouvelles culées sont placées devant les culées existantes, mais en dehors du gabarit CFF actuel. Elles sont en béton armé traditionnel et fondées sur micropieux (option à vérifier par des sondages géotechniques).

Le tablier est fixé sur la culée « Yverdon » et guidé sur la culée « Lausanne ». Les appuis sous les poutres sont du type « pot » mobiles en tous sens (un disque en caoutchouc naturel contenu dans un appui à pot permet, grâce à ses propriétés de déformation, des mouvements d'inclinaison autour de n'importe quel axe horizontal).

Les joints de chaussée sont prévus en bitume élastomère incorporé dans le revêtement, plutôt que des joints mécaniques qui sont plus bruyants et nécessitent plus d'entretien.

Le nouveau profil en long présente des pentes maximales de 5.37% sur 80m et 5.78% sur environ 21m (environ 4 % maximum actuellement).

Le rayon vertical de 700m assure une distance de visibilité (52m) supérieure à la distance de freinage pour la vitesse de projet de 50 km/h (50m).

La surélévation du profil en long impose la construction de deux murs de soutènement le long des trottoirs accédant au pont depuis la ville.

Les CFF et les ingénieurs ont réalisé un tablier très semblable avec le même mode de construction sur les voies CFF à la gare de Cossonay en 2002 (plans : voir annexes 2, 3 et 4).

## Mode de construction

La réalisation du projet est soumise à quatre contraintes principales : un trafic important sur l'avenue des Bains qui est l'accès SUD principal de la Ville ; un trafic important sur la ligne CFF, avec peu de possibilités d'interdiction de voies et de déclenchements des lignes de contact ; la durée de fermeture du pont doit être la plus courte possible ; le maintien obligatoire du trafic piétonnier.

Dans ces conditions la solution retenue privilégie les options suivantes :

- une grande partie de travaux sera effectuée sans devoir fermer la route ou ralentir les trains ;
- les éléments de la structure seront préfabriqués en usine ;
- Construction en dehors de la zone des voies et de la route ;
- Préfabrication foraine sur la zone d'installation à disposition au Nord de la culée « Lausanne »
- Amélioration de la sécurité d'exécution, en particulier sur le domaine CFF.

En conséquence, les principales phases de travail seront les suivantes (programme des travaux en annexe 5) :

### 1. Phase 1 : travaux sans interruption des trafics routiers, ferroviaires et piétonniers

(Hormis quelques perturbations temporaires suivant les éléments amenés sur le chantier)

- terrassements devant les culées existantes ;
- micropieux ;
- fondation, mur frontal et dalle d'appui des nouvelles culées ;
- préfabrication en usine des poutres maîtresses et des dalles des trottoirs ;
- préparation en usine des éléments secondaires en charpente métallique ;
- préparation de l'aire de montage du tablier ;
- construction, sur l'aire d'installation, du tablier complet y compris l'étanchéité et l'asphalte de protection. Les trottoirs seront entièrement réalisés. Au cas où il faudrait réduire la charge à déplacer, nous pourrions n'en réaliser qu'un et l'autre de nuit, une fois le tablier en place ;
- début de la construction du mur de soutènement le long du trottoir SUD.

### 2. Phase 2 : travaux avec pont fermé au trafic routier, trafic ferroviaire avec mesures d'exploitation et trafic piétonnier maintenu

- montage de la grue « géante » de 5000 t (une semaine) ;
- découpe à mi-longueur de la traverse sur les montants des piles ;
- sciage du pied des 4 montants de chaque pile ;
- sciage transversal du tablier à l'axe des piles.

### 3. Phase 3 : travaux de nuit pendant une semaine avec pont fermé au trafic routier, trafic ferroviaire interrompu et trafic piétonnier assuré par un service de minibus

- dépose de la travée centrale du tablier existant (une nuit, de samedi à dimanche) ;
- dépose des travées de rive du tablier existant (de nuit durant la semaine) ;
- dépose des demi-éléments des piles (de nuit durant la semaine) ;
- pose du nouveau tablier (une nuit, de samedi à dimanche).

#### 4. **Phase 4 : travaux avec pont fermé au trafic routier, trafic ferroviaire normal et trafic piétonnier rétabli**

- fin de la construction des culées ;
- suite et fin des murs de soutènement ;
- aménagements routiers ;
- travaux d'équipement pour SEY.

##### **Gestion du trafic piétonnier**

Le maintien du trafic piétonnier sur le chantier implique la mise en place de mesures de sécurité très strictes (palissades jointives, signalisation, etc.).

Pour les travaux de montage et démontage du tablier plusieurs solutions ont été envisagées: le détournement du trafic avec passage au niveau des voies avec protecteur et balisage ou la mise en place d'une passerelle provisoire au-dessus des voies, respectant le gabarit futur de 6.42m. Dans cette dernière hypothèse, la passerelle serait installée au début des travaux, ce qui permettrait un trafic piétonnier hors chantier. L'inconvénient de cette option réside dans son coût, dans la mesure où elle implique une portée unique d'au moins 23m sans compter que la réalisation des accès n'est pas aisée. La passerelle serait implantée côté OUEST (seul accès possible depuis l'avenue des Bains). La perturbation du trafic piétonnier s'étalera sur 10 jours, car les CFF ne peuvent pas interrompre le trafic sur les 2 voies deux nuits de suite et seule la nuit de samedi à dimanche autorise de telles interruptions.

##### **Procédures suivies**

###### **Mise à l'enquête**

Le projet a été soumis à l'enquête publique, après l'examen préalable des services cantonaux et communaux, du 11 mai au 16 juin 2010, selon la Loi sur les routes et la Loi sur l'expropriation. Le projet n'a suscité aucune opposition, la Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux. Le dossier de mise à l'enquête a été approuvé par les CFF le 27 juillet 2010.

###### **Expropriation et mise à disposition des terrains**

La procédure d'expropriation a reçu l'approbation du Conseil d'Etat le 29 juillet 2010.

###### **Conventions avec les CFF**

La Municipalité a signé, en date du 23 septembre 2009, deux conventions avec les CFF, qui fixent les modalités de financement et d'organisation du projet pour la première, et de construction et d'entretien pour la seconde. Elles se résument ainsi : la Ville d'Yverdon-les-Bains est maître de l'ouvrage, les CFF assumeront le rôle de bureau d'appui pour la maîtrise d'œuvre. Les CFF ont ratifié les dites conventions le 5 octobre 2009.

Le financement est partagé selon les règles suivantes :

Parties de l'ouvrage	Commune	CFF
Nouvel ouvrage (y c. culées, tablier, étanchéité, évacuation des eaux, chaussée, glissières, éclairage, auvents)	50 %	50 %
Corrections remblais et chaussée (au-delà des culées)	--	100 %
Elargissement de la route	100 %	--
Soutènement nécessaire pour l'élargissement et le rehaussement	50 %	50 %

Le montant des travaux est estimé à : **Fr. 5'100'000.- TTC.**

Les frais pour l'élargissement sont intégralement à la charge de la commune d'Yverdon-les-Bains. La participation finale des CFF se situera autour de 2.4 millions environ.

Le début des travaux est fixé au printemps 2011.

## Planning

Le programme n'est pas calé dans l'année, mais il faudra tenir compte de la contrainte liée à la pose des revêtements routiers, qui devrait s'effectuer avant octobre, raison pour laquelle le chantier devra démarrer au plus tard à mi mai 2011 pour être en mesure d'assurer le trafic en 2012, selon l'objectif fixé dans la convention.

Début des travaux : dès que les travaux d'abaissement du chemin de la Sallaz, sous le pont CFF, seront achevés. Cette contrainte est impérative car ce sera le seul accès au SUD avec un gabarit routier de 4.50m de hauteur conforme à la norme.

Durée des travaux : 23 semaines

Fermeture du pont au trafic routier : 9 semaines

Fermeture du pont au trafic piétons : 10 jours (trafic assuré par service de minibus)

## Coûts et financement

Ci-dessous un récapitulatif des dépenses estimées par type de travaux entrepris.

		Tablier	Trottoirs	
<b>0</b>	<b>Frais et travaux et mesures provisoires</b>			
	Acquisition terrain			10'000.00
	Location de terrain et indemnités			5'000.00
	Signalisation avancée chantier, marquage provisoire			50'000.00
	Mesures provisoires pour piétons, bus navette			30'000.00
	Sondages géotechniques			20'000.00
	<b>Total 0</b>			<b>115'000.00</b>
<b>1</b>	<b>Construction du pont</b>			
	Installations de chantier	200'000.00	90'000.00	290'000.00
	Démolition	190'000.00		190'000.00
	Terrassements	36'000.00	26'000.00	62'000.00
	Aire de montage	25'000.00	20'000.00	45'000.00
	Micropieux	135'000.00	49'000.00	184'000.00
	Béton armé	445'000.00	210'000.00	655'000.00
	Charpente métallique	480'000.00	160'000.00	640'000.00
	Grue 500 tm	140'000.00	32'000.00	172'000.00
	Appuis et joints	52'000.00	18'000.00	70'000.00
	Etanchéité	9'000.00	8'000.00	17'000.00
	Revêtement	25'000.00	19'000.00	44'000.00
	Régie	40'000.00	30'000.00	70'000.00
	<b>Total 1</b>			<b>2'439'000.00</b>
<b>2</b>	<b>Construction murs et escaliers</b>			
	Terrassement			60'000.00
	Béton armé			230'000.00
	<b>Total 2</b>			<b>290'000.00</b>
<b>3</b>	<b>Aménagement routier</b>			

	Terrassement et raccords à can ES en place			200'000.00
	Revêtement			135'000.00
	<b>Total 3</b>			<b>335'000.00</b>

		Tablier	Trottoirs	
<b>4</b>	<b>Equipements SEY et divers</b>			
	Travaux provisoires			18'000.00
	Terrassement			60'000.00
	Canalisation (gainés)			12'000.00
	Eau			113'000.00
	Gaz			49'000.00
	Electricité			66'000.00
	<b>Total 4</b>			<b>318'000.00</b>
<b>5</b>	<b>Aménagements</b>			
	Eclairage publique			30'000.00
	Signalisation verticale et marquage			50'000.00
	Plantations et arborisation			30'000.00
	<b>Total 5</b>			<b>110'000.00</b>
<b>6</b>	<b>Mesures CFF</b>			
	Prestations service et sécurité			750'000.00
<b>7</b>	<b>Etudes et prestation de service</b>			
	Etudes préliminaires, faisabilité et avant projet			25'000.00
	Etudes préliminaires, enquête avec examen préalable			25'000.00
	Honoraires géotechnicien			8'000.00
	Honoraires ingénieur structure			140'000.00
	Honoraires ingénieur planification et coordination			120'000.00
	Honoraires architecte			22'000.00
	Honoraires ingénieur trafic			12'000.00
	Honoraires géomètre			18'000.00
	Mise à jour fond cadastral			6'000.00
	<b>Total 7</b>			<b>376'000.00</b>
	<b>TOTAL DEVIS</b>			<b>4'733'000.00</b>
	<b>TVA 8%</b>			<b>378'640.00</b>
	<b>Total TTC</b>			<b>Fr. 5'111'640.00</b>
	<b>Participation des CFF au montant total</b>			<b>Fr. 2'400'000</b>

Un montant de fr. 4'500'000.- était inscrit au plan des investissements pour cette dépense, qui sera amortie sur trente ans.

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à fr. 238'000.- et comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi, fr. 46'000.-, l'amortissement, fr. 90'000.-, et les frais d'entretien, fr. 102'000.- (2 %).



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de reconstruction du passage supérieur de Pomy (PS) ;

Article 2: Un crédit d'investissement de fr. 5'100'000.- lui est accordé à cet effet ;

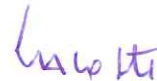
Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 1401 « Reconstruction du PS de Pomy » et amortie en 30 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  


D. von Siebenthal

La secrétaire



S. Lacoste

Annexes: 1) localisation  
2) Situation profils longs  
3) coupe transversale

Délégué de la Municipalité : Monsieur M.-A. Burkhard





YVERDON-LES-BAINS



SBB CFF FFS

### PS DE POMY - KM 37.178

Reconstruction du passage supérieur de l'Avenue des Bains  
Ligne Daillens-Sud-Bienne - Mise au profil libre PEL OFC 2

### ENQUETE

Plan No: 03057-13

Echelle : 1:10'000

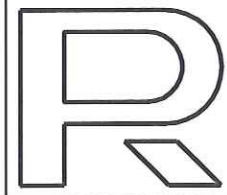
Dessiné 24.07.09 J.Fantoli

Contrôlé 24.07.09 J.Bize

Format : 42 x 30 cm

### LOCALISATION

### Situation



PERRET-GENTIL + REY & ASSOCIES S.A.

INGENIEURS CIVILS  
INGENIEURS CONSEILS EPF SIA

1006 LAUSANNE 13  
Ch. de Pré-Fleuri 6  
Tél. 021/613.10.40  
Fax. 021/613.10.41  
pgrals@ingenieurs.ch

1400 YVERDON-LES-BAINS  
Rue de la Villette 34  
Tél. 024/425.11.12-13  
Fax. 024/425.12.76  
pgray@ingenieurs.ch

1860 AIGLE  
Sous-le-Bourg 3  
Tél. 024/466.46.90  
Fax. 021/613.10.41

1304 COSSONAY-VILLE  
Rue de la Placette 13  
Tél. 021/861.03.87



Dressé par :

PERRET-GENTIL + REY & ASSOCIES S.A.  
INGENIEURS CIVILS INGENIEURS CONSEILS EPF SIA  
Rue de la Villette 34 - 1400 YVERDON-LES-BAINS  
Tél. 024/425.11.12-13 - Fax. 024/425.12.76

Présenté par :

Le chef de la division  
infrastructure routière

Approuvé par :

La Municipalité dans sa séance du .....

Le Syndic : La secrétaire :

PIECE DEPOSEE A L'ENQUETE

Au Greffe municipal de la  
Commune d' Yverdon-les-bains  
du ..... au .....

Le Syndic : La secrétaire :

Adopté par :

Le Conseil communal dans sa séance du .....

Le président : La secrétaire :

Approuvé :

Département des infrastructures

Lausanne, le .....

L'atteste le chef du service des routes :





**YVERDON-LES-BAINS** SBB CFF FFS

**PS DE POMY - KM 37.178**  
Reconstruction du passage supérieur de l'Avenue des Bains  
Ligne Daillens-Sud-Bienne - Mise au profil libre PEL OFC 2

**ENQUETE**  
Plan No: 03057-9a  
Echelle: 1:500 / 1:200  
Destiné: 24.07.09 B.Lovey  
Contrôle: 24.07.09 J.Bize  
Format: 120 x 60 cm

**SITUATION**  
**PROFILS EN LONG**

**PERRET-GENTIL + REY & ASSOCIES S.A.**  
1000 LAUSANNE 13  
1450 YVERDON-LES-BAINS  
1500 ANGÈRE  
1510 MOIRAT  
1520 YVERDON-LES-BAINS  
1530 YVERDON-LES-BAINS  
1540 YVERDON-LES-BAINS  
1550 YVERDON-LES-BAINS  
1560 YVERDON-LES-BAINS  
1570 YVERDON-LES-BAINS  
1580 YVERDON-LES-BAINS  
1590 YVERDON-LES-BAINS  
1600 YVERDON-LES-BAINS  
1610 YVERDON-LES-BAINS  
1620 YVERDON-LES-BAINS  
1630 YVERDON-LES-BAINS  
1640 YVERDON-LES-BAINS  
1650 YVERDON-LES-BAINS  
1660 YVERDON-LES-BAINS  
1670 YVERDON-LES-BAINS  
1680 YVERDON-LES-BAINS  
1690 YVERDON-LES-BAINS  
1700 YVERDON-LES-BAINS

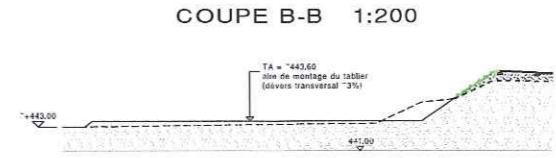
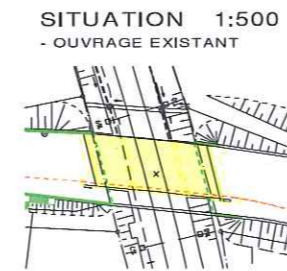
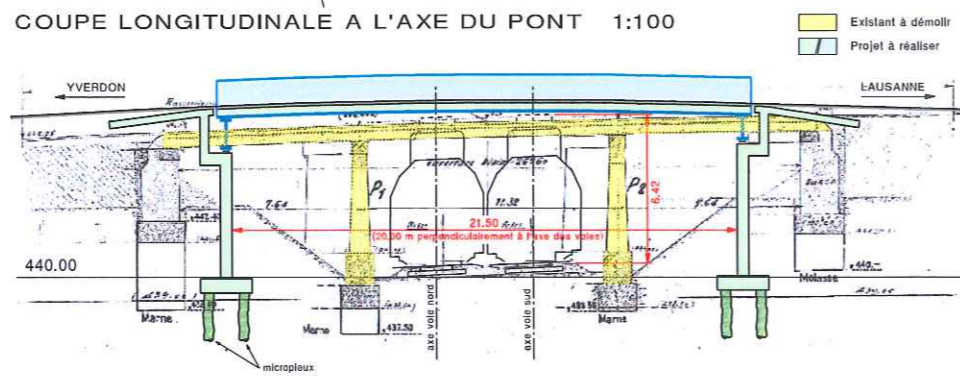
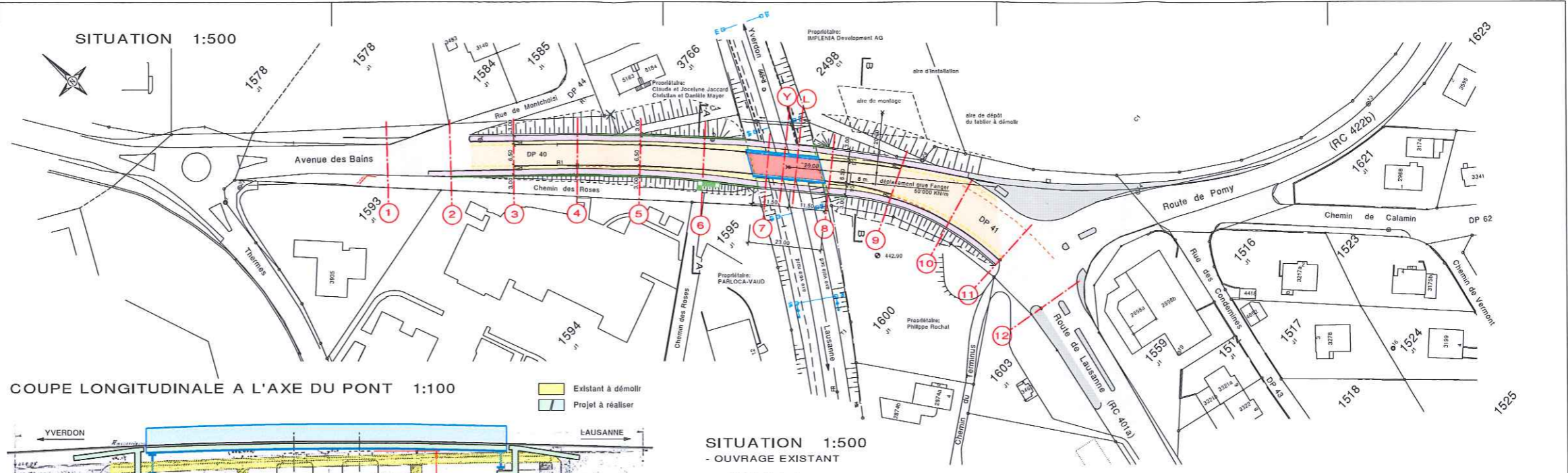
28.03.2010 -> Modif. a - coupe B-B, gabarit CFF augmenté (donnée CFF du 28.01.2010)

Dressé par: **PERRET-GENTIL + REY & ASSOCIES S.A.**  
Présenté par: **Le chef de la division Infrastructure routière**

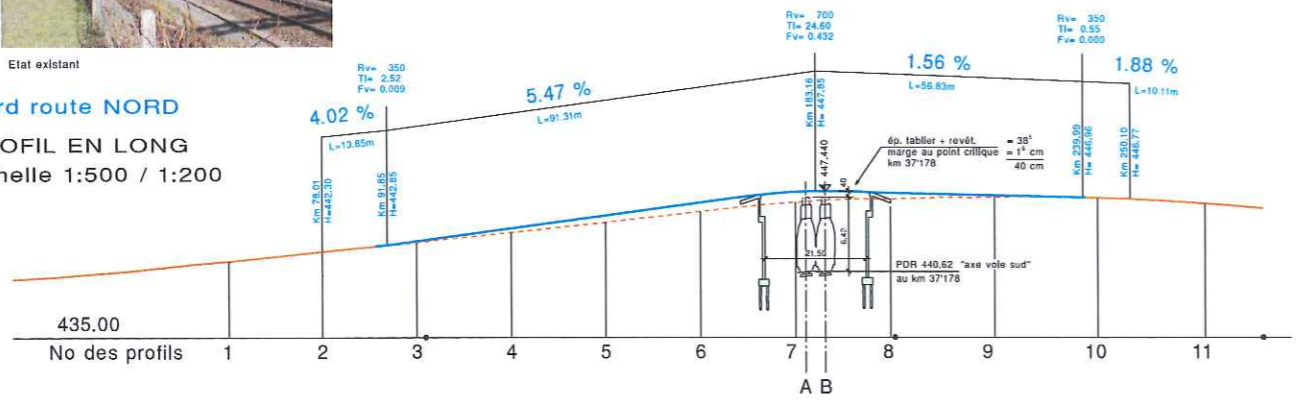
Approuvé par: **La Municipalité dans sa séance du ...**  
Le Syndic: **La secrétaire:**

PIECE DÉPOSÉE A L'ENQUÊTE  
Au Greffe municipal de la Commune d'Yverdon-les-Bains  
du ...  
Le Syndic: **La secrétaire:**

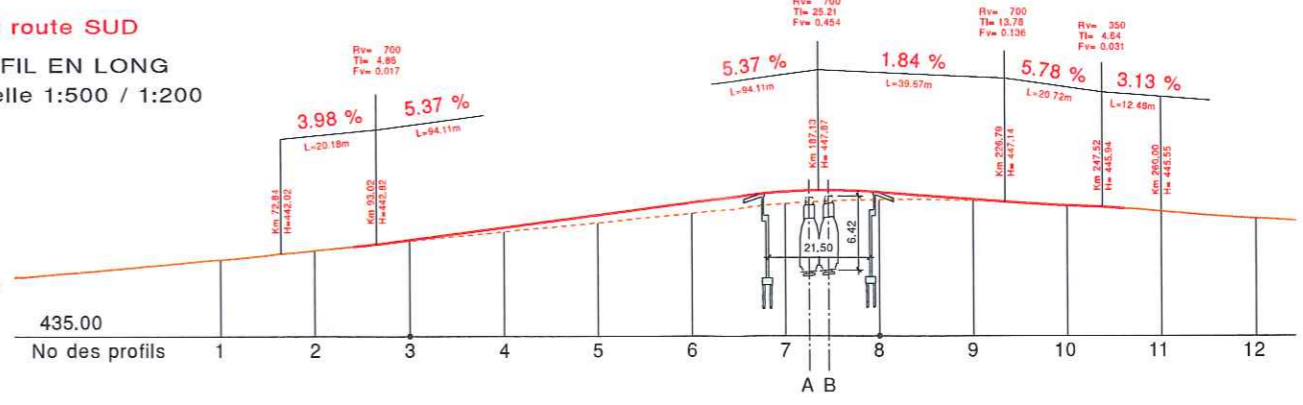
Adopté par: **Le Conseil communal dans sa séance du ...**  
Le président: **La secrétaire:**





**Bord route NORD**  
**PROFIL EN LONG**  
Echelle 1:500 / 1:200



**Bord route SUD**  
**PROFIL EN LONG**  
Echelle 1:500 / 1:200



 <b>YVERDON-LES-BAINS</b>		 <b>SBB CFF FFS</b>	
<b>PS DE POMY - KM 37.178</b> Reconstruction du passage supérieur de l'Avenue des Bains Ligne Daillens-Sud-Bienne - Mise au profil libre PEL OFC 2		<b>ENQUETE</b> Plan No 03057-8b Echelle 1:50 / 1:20 Dessiné 24.07.09 J.Fantoli Contrôlé 24.07.09 J.Blize Format 63 x 30 cm	
<b>TABLIER</b> Coupe transversale			
 <b>PERRET-GENTIL + REY &amp; ASSOCIES S.A.</b> INGENIEURS CIVILS INGENIEURS CONCRETS EFF SIA 1006 LAUSANNE 13 CH, de Pré-Fleur 6 Tél. 021/613.10.40 Fax. 021/613.10.41 pgr@ingenieurs.ch 1400 YVERDON-LES-BAINS Rue de la Villette 34 Tél. 024/425.11.12-13 Fax. 024/425.12.76 pgray@ingenieurs.ch 1860 AIGLE Sous-le-Bourg 3 Tél. 024/466.46.30 Fax. 021/813.10.41 1304 COSSONAY-VILLE Rue de la Placette 13 Tél. 021/661.03.87			
16.03.2010 -> Modif. a - ép. revêtement exigée par SR-IR (7.12.2009) 29.03.2010 -> Modif. b - gabarit CFF augmenté (donnée CFF du 26.01.2010)			
Dressé par :  PERRET-GENTIL + REY & ASSOCIES S.A. INGENIEURS CIVILS INGENIEURS CONCRETS EFF SIA Rue de la Villette 34 - 1400 YVERDON-LES-BAINS TEL 024 425 11 12 - FAX 024 425 12 76		Présenté par : Le chef de la division infrastructure routière	
Approuvé par : La Municipalité dans sa séance du ..... Le Syndic : ..... La secrétaire : .....		Approuvé : Département des infrastructures Lausanne, le ..... L'atteste le chef du service des routes : .....	
PIÈCE DÉPOSÉE À L'ENQUÊTE Au Greffe municipal de la Commune d'Yverdon-les-bains du ..... au ..... Le Syndic : ..... La secrétaire : .....			
Adopté par : Le Conseil communal dans sa séance du ..... Le président : ..... La secrétaire : .....			

**3**

